

Ligne b du métro de Rennes : point de situation au 13 mai 2024

Le 3 janvier 2024, la casse d'une pièce mécanique sur l'axe pivot de l'un des quatre bogies d'une rame de la ligne b du métro de Rennes a entraîné l'arrêt de l'exploitation commerciale.

Siemens Mobility a proposé, en accord avec Keolis et Rennes Métropole, de remettre en configuration « sortie usine », à titre préventif, les pièces concernées sur les 100 bogies des 25 rames de la ligne b.

Cette opération se déroule à Limoges, sur le site industriel du fournisseur de Siemens Mobility. Le démontage des bogies est effectué par Keolis dans l'atelier de maintenance de Rennes, avant leur acheminement à Limoges, puis leur remontage à Rennes.

En relation étroite avec Rennes Métropole, les équipes techniques de Siemens Mobility et de Keolis continuent d'effectuer toutes les opérations techniques nécessaires à une remise en service de la ligne b la plus rapide possible.

À ce jour :

- Sept rames ont été remontées. Elles suivent actuellement un protocole de contrôles et d'essais incluant des phases de roulage.
- Les opérations telles que définies dans le processus industriel précédemment établi, de démontage, remise en configuration usine et de remontage des axes pivots se poursuivent, à raison de 12 axes pivot par semaine, soit trois trains par semaine.
- Ce cadencement prévisionnel permet d'envisager une disponibilité opérationnelle de 18 rames à compter de mi-juin.
- De plus, sans préjuger des résultats des expertises en cours, menées de manière indépendante, les analyses et études ont permis à Siemens Mobility d'identifier une évolution du système de verrouillage de l'écrou de l'axe pivot permettant de favoriser la non-reproductibilité des incidents de novembre 2023 et janvier 2024.

Après échange avec Rennes Métropole et Kéolis Rennes, les trois parties ont considéré qu'il était opportun de profiter de la remise en configuration usine des axes pivots pour réaliser cette évolution technique.

Cette évolution, qui s'accompagnera d'une mise à jour des consignes et opérations de maintenance, est mise en place sans incidence sur le calendrier de remise en configuration des rames.

- Les parties prenantes sont en lien régulier avec les services de l'État pour les tenir informés de l'avancée des opérations et leur fournir toutes les informations et documentations requises. Une fois le dossier constitué pour une instruction complète, la décision finale de remise en service de la ligne b dépendra de l'autorisation réglementaire délivrée par le STRMTG (Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports) et la Préfecture. Ça n'est qu'après cette étape que la date de remise en service de la ligne b sera définie puis annoncée.